

## Formulaire de désignation des électeurs pour l'élaboration des listes électorales

### Élections des Membres Titulaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chef d'entreprise, vous serez appelé à élire en novembre 2021 les membres vous représentant aux Chambres de Commerce et d'Industrie territoriale et de région. L'inscription sur les listes électorales est une des conditions d'éligibilité aux mandats de membre de CCI à justifier en cas de candidature.

Pour nous permettre d'actualiser vos informations, nous vous remercions de bien vouloir vérifier les données ci-dessous, et le cas échéant les corriger ou les compléter. Le vote se déroulera exclusivement par internet. Si vous souhaitez recevoir votre matériel de vote (identifiant et code d'accès) par mail plutôt que par courrier postal, nous vous invitons à fournir votre email personnel ou professionnel nominatif et à cocher la case prévue à cet effet.

### FORMULAIRE À COMPLÉTER ET À RETOURNER AVANT LE 30 AVRIL 2021

à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe ou par mail à [electionscci2021@var.cci.fr](mailto:electionscci2021@var.cci.fr)

#### 1 IDENTIFICATION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Corriger ou compléter ci-dessous ↘

SIRET		
Dénomination ou Raison sociale		
Enseigne		
Adresse déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés		
Adresse où le matériel de vote sera expédié		
Tribunal de commerce compétent		
Forme juridique		
Code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'INSEE en fonction de l'activité la plus importante déclarée		
Catégorie professionnelle		
Nombre de salariés à l'adresse ci-dessus hors intérimaires		
Nombre de salariés dans le département du Var hors intérimaires		
Téléphone		
Email		
Site web		

#### 2 IDENTIFICATION DES ÉLECTEURS DE DROIT INSCRITS D'OFFICE SUR LES LISTES ÉLECTORALES <sup>(1)</sup>

Corriger ou compléter ci-dessous ↘

**Chef d'entreprise individuelle, responsable légal ou personne mentionnée au Registre du Commerce et des Sociétés ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers <sup>(2)</sup>**

Civilité		
Nom d'usage et prénom		
Nom de naissance		
Date et lieu de naissance		
Email personnel ou professionnel nominatif		
Téléphone mobile personnel ou professionnel nominatif		
Accord pour recevoir les instruments de vote par mail plutôt que par courrier postal	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

**Attention :** cette rubrique concerne uniquement les conjoints (mariés ou liés par un pacte civil de solidarité) des chefs d'entreprises individuelles ayant déclaré au Registre du Commerce et des Sociétés qu'ils collaborent à l'activité de leur conjoint sans autre activité professionnelle

**Conjoint-collaborateur de l'électeur inscrit à titre personnel**

Civilité		
Nom d'usage et prénom		
Nom de naissance		
Date et lieu de naissance		
Email personnel ou professionnel nominatif		
Téléphone mobile personnel ou professionnel nominatif		
Accord pour recevoir les instruments de vote par mail plutôt que par courrier postal	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Pour les rubriques 3 et 4, les personnes désignées comme mandataire doivent exercer dans l'entreprise une fonction impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative. Les personnes désignées comme représentant(e) doivent occuper une des fonctions dirigeantes suivantes :

- Président Directeur Général
- Directeur Général
- Président ou membre du conseil d'administration
- Président ou membre du directoire
- Président du conseil de surveillance
- Gérant ou Co-gérant
- Président ou membre du conseil d'administration d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)
- Directeur d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

### 3 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT OU D'UN MANDATAIRE


En tant que représentant légal de la société, vous avez la possibilité de désigner un représentant ou de mandater toute autre personne pour voter à votre place.

Nom d'usage et prénom <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Signature de l'électeur obligatoire
Nom de naissance	
Date et lieu de naissance	
Fonction exercée dans l'établissement	
Email personnel ou professionnel nominatif	
Téléphone mobile personnel ou professionnel nominatif	
Accord pour recevoir les instruments de vote par mail plutôt que par courrier postal <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

### 4 DÉSIGNATION DES ÉLECTEURS SUPPLÉMENTAIRES

Si vous avez 10 salariés ou plus pour l'ensemble de vos établissements situés **dans le département du Var** vous avez la possibilité de désigner des électeurs supplémentaires (la colonne de gauche du tableau indique les seuils à prendre en compte).

Veuillez cocher cette case pour recevoir les instruments de vote par mail plutôt que par courrier postal ↩

Tranche de salariés	Civilité	Nom d'usage et prénom Nom de naissance	Date et lieu de naissance	SIRET de l'établissement au titre duquel l'électeur est inscrit	Fonction exercée dans l'établissement	Téléphone mobile et email personnel ou professionnel nominatif		Signature obligatoire de l'électeur
De 10 à 49 salariés <sup>(3)</sup>	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme						<input type="checkbox"/>	
De 50 à 99 salariés	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme						<input type="checkbox"/>	
De 100 à 199 salariés	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme						<input type="checkbox"/>	
De 200 à 299 salariés	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme						<input type="checkbox"/>	
De 300 à 399 salariés	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme						<input type="checkbox"/>	
De 400 à 499 salariés	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme						<input type="checkbox"/>	
De 500 à 599 salariés	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme						<input type="checkbox"/>	
De 600 à 699 salariés	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme						<input type="checkbox"/>	
De 700 à 799 salariés	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme						<input type="checkbox"/>	
De 800 à 899 salariés	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme						<input type="checkbox"/>	
De 900 à 999 salariés	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme						<input type="checkbox"/>	

Vous disposez d'un électeur supplémentaire par tranche de 250 salariés à partir de 1000 salariés.  
Merci de désigner vos électeurs supplémentaires sur papier à en-tête de l'entreprise à compter du millième salarié.

**L'ABSENCE DE SIGNATURE ENTRAÎNERA LA NON PRISE EN COMPTE DES INFORMATIONS RENSEIGNÉES  
POUR LE OU LES ÉLECTEURS CONCERNÉS.**

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**

Du chef d'entreprise ou du représentant légal ou de la personne mentionnée au Registre du Commerce et des Sociétés ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers<sup>(2)</sup>

**SIGNATURE DU CONJOINT  
COLLABORATEUR**

**TAMPON ENTREPRISE**

**IMPORTANT**

**Par leur signature, le déclarant et chacun des électeurs désignés attestent de la conformité des informations fournies les concernant et certifient sur l'honneur qu'ils ne sont frappés d'aucune des incapacités prévues à l'article L713-3 du Code de Commerce.**

**NOTICE EXPLICATIVE**

1. En vertu des dispositions de l'article L713-1 II du Code de Commerce, sont électeurs aux élections des Membres des Chambres de Commerce et d'Industrie territoriale et de région :

**1° À titre personnel :**

- a) Les commerçants immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés dans la circonscription de la Chambre de Commerce et d'Industrie, sous réserve, pour les associés en nom collectif et les associés commandités, des dispositions du III de l'article L. 713-2;
- b) Les chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers et immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés dans la circonscription;
- c) Les conjoints des personnes énumérées au a ou au b ci-dessus ayant déclaré au Registre du Commerce et des Sociétés qu'ils collaborent à l'activité de leur époux sans autre activité professionnelle;
- d) Les capitaines de la marine marchande exerçant le commandement d'un navire immatriculé en France dont le port d'attache est situé dans la circonscription; les pilotes maritimes exerçant leurs fonctions dans un port situé dans la circonscription, les pilotes de l'aéronautique civile domiciliés dans la circonscription et exerçant le commandement d'un aéronef immatriculé en France.

**2° Par l'intermédiaire d'un représentant :**

- a) Les sociétés commerciales au sens du deuxième alinéa de l'article L. 210-1 du présent code et les établissements publics à caractère industriel et commercial dont le siège est situé dans la circonscription;
- b) Au titre d'un établissement faisant l'objet dans la circonscription d'une

inscription complémentaire ou d'une immatriculation secondaire, à moins qu'il en soit dispensé par les lois et règlements en vigueur, les personnes physiques mentionnées aux a et b du 1° et les personnes morales mentionnées au a du présent 2°, quelle que soit la circonscription où ces personnes exercent leur propre droit de vote;

c) Les sociétés à caractère commercial dont le siège est situé hors du territoire national et qui disposent dans la circonscription d'un établissement immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés. Pour les sociétés anonymes (SA) et les sociétés par actions simplifiées (SAS), seuls les Présidents sont inscrits d'office sur les listes électorales. En cas de cogérance, seul le premier co-gérant est inscrit d'office sur les listes électorales.

2. Il s'agit en principe de la personne mentionnée au Registre du Commerce et des Sociétés ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers au sens de l'article R123-40 du Code de Commerce (Fondé de pouvoir, directeur d'établissement...).

3. Le conjoint collaborateur de l'électeur inscrit à titre personnel (inscrit d'office sur la liste électorale) s'impute sur le nombre total d'électeurs supplémentaires auquel a droit l'entreprise. Dans ce cas vous n'avez pas la faculté de désigner un électeur supplémentaire dans la tranche 0 à 49 salariés.

**Mentions relatives aux traitements des données à caractère personnel :**

Les données personnelles recueillies dans le présent formulaire sont intégrées dans les fichiers de la CCI du Var, et font l'objet par la CCI d'un traitement automatisé destiné aux opérations électorales réglementaires, notamment pour établir la liste électorale et permettre le vote des électeurs par la plateforme de vote par Internet.

Dans le cadre de ce traitement, ces données seront communiquées aux prestataires qui assurent, pour le compte des CCI, la mise en œuvre et le fonctionnement de la plateforme de vote par Internet ainsi que l'envoi des instruments de vote aux électeurs par voie postale ou électronique.

Certaines données personnelles des électeurs figurant sur la liste électorale et nécessaires au vote par Internet sur la plateforme électronique ne figureront pas sur les listes électorales mises à disposition du public dans les conditions prévues au Code de Commerce; il s'agit :

- de la date de naissance, qui est une donnée indispensable au moment de l'identification et de l'accès à la plateforme de vote,
- de l'adresse mail personnelle ou nominative professionnelle et du numéro de téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par le Règlement général des données personnelles du 27 avril 2016, vous pouvez accéder à vos données à caractère personnel et les faire rectifier. Toutefois, vous ne pouvez pas exercer votre droit d'opposition à leur traitement dans le cadre des opérations électorales réglementaires.

Les données personnelles recueillies, à l'exception de la date de naissance, sont également susceptibles d'être utilisées par la CCI pour vous adresser des messages d'incitation au vote par courrier, mail ou SMS. Dans ce cas, vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'opposition à ce traitement en cochant la case ci-contre.

Ces données serviront également à la mise à jour du fichier des entreprises de la CCI qu'elle gère conformément aux dispositions du Code de Commerce dans le cadre de l'exercice de ses missions (événements, informations d'offres d'accompagnement, enquêtes, etc.) et peuvent être cédées à des tiers. Dans ce cas, vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'opposition à ce traitement de vos données personnelles en contactant le DPO (délégué à la protection des données personnelles) à l'adresse mail suivante: [dpo@var.cci.fr](mailto:dpo@var.cci.fr)

**Pour tout renseignement sur les élections**

Contactez-nous au

04 94 22 80 64

Adressez-nous un email

[electionscci2021@var.cci.fr](mailto:electionscci2021@var.cci.fr)

Connectez-vous sur notre site

[www.var.cci.fr](http://www.var.cci.fr)